

Distr. GÉNÉRALE

TRANS/WP.1/94 17 juin 2004

Original: FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CIRCULATION ROUTIÈRES SUR SA QUARANTE-QUATRIÈME SESSION

(6-8 avril 2004)

PARTICIPATION

1. Le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) a tenu sa quarante-quatrième session à Genève, du 6 au 8 avril 2004, sous la présidence de M. Bernard Périsset (Suisse). Y ont participé des représentants des États membres suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Italie, Lettonie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Suède et Suisse.

Étaient également représentées les organisations non gouvernementales ci-après: Fédération européenne des victimes de la route (FEVR), European Natural Gas Vehicle Association (ENGVA), Fédération des associations européennes de motocyclistes (FEMA), Partenariat mondial de la sécurité routière (GRSP), Union internationale des transports routiers (IRU), Fédération internationale de motocyclisme (FIM), Fédération internationale des piétons (FIP), Prévention routière internationale (PRI), Alliance internationale de tourisme/Fédération internationale de l'automobile (AIT/FIA), Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA) et Fondation de la FIA pour l'automobile et la société.

2. A l'ouverture de la session, sur invitation de son Président M. Périsset (Suisse), le WP.1 a observé une minute de silence en hommage à M. Haegi de la FEVR, décédé quelques semaines auparavant. M. Périsset a rappelé le rôle actif joué par M. Haegi dans les travaux du WP.1 et son souci permanent de faire progresser la sécurité routière en s'impliquant lui-même avec efficacité et détermination pour faire avancer certains dossiers dont notamment celui sur l'assistance aux victimes.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)

Document: TRANS/WP.1/93

3. Le Groupe de travail a adopté son ordre du jour sans modification.

ADOPTION DU RAPPORT DE LA QUARANTE-TROISIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL (point 2 de l'ordre du jour)

Document: TRANS/WP.1/92

4. Le Groupe de travail a adopté le rapport de sa quarante-troisième session sans modification.

SOIXANTE-SIXIÈME SESSION DU COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS (point3 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/156

- 5. Le WP.1 a été informé que le CTI avait:
 - entériné les amendements aux Conventions de Vienne de 1968 et Accords les complétant (Documents TRANS/WP.1/2003/ 1 à 5 /Rev.3) et félicité le Groupe de travail pour la finalisation de cet important travail ;
 - remercié la Fédération de Russie pour s'être déclarée candidate pour l'envoi à New York de ces amendements ;
 - adopté la Résolution 253 soutenant le WP.1 pour assurer le rôle de forum mondial de la sécurité routière ;
 - demandé à chaque Groupe de travail d'identifier dans le cadre des neuf thèmes visés au paragraphe 11 des objectifs stratégiques qu'il a définis (ECE/TRANS/156, Annexe 1) les sujets à ajouter dans leur programme de travail. Le secrétariat a indiqué que, parmi ces thèmes, le WP.1 était notamment concerné par le vieillissement de la population.
 - demandé à l'ensemble de ses organes subsidiaires d'accélérer les travaux sur la prise en compte des aspects liés à la sûreté et de considérer de nouvelles activités. Le secrétariat a rappelé que les amendements que le WP.1venaient d'adopter concernant les permis de conduire et l'incorporation du signe distinctif du pays sur la plaque d'immatriculation devaient être considérés comme des mesures contribuant à renforcer la sûreté. Il a signalé

que l'utilisation de caméras ou de systèmes de vidéo-surveillance pouvait également contribuer à renforcer la sûreté dans les endroits stratégiques comme les tunnels ou les ponts et que cet aspect pourrait, le cas échéant, être développé dans le cadre de la R.E.1.

- demandé, enfin, d'identifier parmi les instruments juridiques gérés par les différents WP, ceux qui étaient obsolètes, ceux qu'il convenait de mettre à jour ou de réactualiser. Le WP.1 a considéré que tous les instruments qu'il gérait étaient d'actualité mais qu'il convenait néanmoins d'examiner le devenir de l'APC.

APPLICATION DES CONVENTIONS DE 1968 SUR LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET SUR LA SIGNALISATION ROUTIÈRE AINSI QUE DES ACCORDS EUROPÉENS DE 1971 LES COMPLÉTANT, ET AMENDEMENTS CONCERNANT CES INSTRUMENTS (point 4 de l'ordre du jour)

Documents: TRANS/WP.1/2003/1-5/Rev.3

- 6. Après avoir été informé que les documents TRANS/WP.1/2003/1 à 5 /Rev.3 avaient été modifiés, sous la même cote, sur quelques aspects formels et de cohérence (notamment, suppression, dans le mémorandum explicatif du TRANS/WP.1/2003/1/Rev.3, de la dernière phrase du dernier tiret sous l'annexe 3), le WP.1 a demandé au secrétariat de donner aux documents finaux la cote Rev.4 afin d'éviter toute confusion. Par ailleurs, suite à une observation de la délégation danoise, le WP.1 a demandé au secrétariat d'ajouter, dans la version anglaise du document TRANS/WP.1/2003/3/Rev.3, la phrase introductive de l'article 29bis qui a disparu par rapport à la version précédente Rev.2.
- 7. Le WP.1 a été informé que la Commission européenne avait adopté une troisième proposition de directive sur le permis de conduire qui vise notamment à sécuriser le document en rendant obligatoire l'utilisation de la carte plastique, à imposer un renouvellement du permis tous les dix ans, à créer une catégorie de permis pour la conduite des cyclomoteurs et à simplifier la définition de la catégorie BE.

RÉVISION DES RÉSOLUTIONS D'ENSEMBLE R.E.1 ET R.E.2

(point 5 de l'ordre du jour)

Résolution d'ensemble sur la circulation routière R.E.1

a) Sécurité dans les tunnels

<u>Documents</u>: TRANS/WP.1/2002/28, document informel N°1 de la session

- 8. Le WP.1, après avoir pris note du document informel (tableau récapitulatif) préparé par le secrétariat, a décidé de confier au petit groupe ayant élaboré le document TRANS/WP.1/2002/28 (France, Norvège, Suisse, Commission européenne, PRI, IRU, secrétariat) le soin de rédiger les points à insérer dans la R.E.1 et la R.E.2, sur la base des documents précités.
- 9. Le WP.1 a été également informé qu'un groupe de travail informel du WP.15 allait se réunir en mai 2004 pour approfondir les modalités de prise en compte de la mesure 1.07 du

rapport du Groupe d'experts sur la sécurité dans les tunnels ainsi que son incidence éventuelle sur la signalisation existante applicable à ces transports pour les tunnels.

b) Contrôles routiers

<u>Documents</u>: TRANS/WP.1/2003/13, document informel N°2 de la session

10. Le WP.1 a considéré avec attention le document (informel N° 2 de la session) élaboré par le groupe restreint (France, Portugal, Suisse) à partir des documents existants sur le sujet provenant de la CEMT et de l'UE. Il a invité le petit groupe à compléter le projet sur certains points afin de prendre également en compte les moyens et dispositifs permettant aux usagers de mieux contrôler leur propre comportement (par exemple, dispositifs visuels donnant des informations sur la vitesse pratiquée, marquages routiers ou lumineux aidant à garder une interdistance suffisante entre les véhicules) de même que les aspects éducatifs et préventifs afin d'obtenir un meilleur respect des règles de circulation. Il a par ailleurs estimé que les contrôles devraient être vus dans le cadre plus large de la chaîne contrôle/sanctions/réhabilitation. A cet égard, le document futur devrait également prendre en compte les résultats du séminaire du 5 avril 2004 sur le comportement agressif au volant.

c) Conduite sous l'influence de l'alcool, des drogues et médicaments

Documents: TRANS/SC1/336/Rev.1, document informel N°3 de la session

- 11. La Présidente (Italie) du petit groupe (Finlande, Italie, Roumanie, USA et OMS), chargé d'élaborer une nouvelle recommandation sur le sujet, a présenté l'état d'avancement de ses travaux (présenté dans le document informel N°3 remis en séance). Elle a signalé que, dans une première étape, le petit groupe avait décidé de se limiter au problème de l'alcool en focalisant plus particulièrement le problème sur les jeunes conducteurs et les conducteurs professionnels. Le WP.1 a demandé au groupe de prendre également en compte :
 - les aspects de prévention, sanctions et réhabilitation,
 - la question de la responsabilité des tiers (cafetiers, discothèques, entourage familial, amis...) dans le processus lorsqu'ils laissent une personne ayant consommé trop d'alcool prendre le volant,
 - la nécessité de sensibiliser le personnel médical et de faire la distinction entre les récidivistes et les contrevenants occasionnels tout en soulignant que le fait de conduire sous l'emprise de l'alcool n'était pas seulement un problème des jeunes conducteurs.
- 12. Il a été demandé aux membres du WP.1 d'envoyer au petit groupe les exemples de meilleures pratiques aux fins de les inclure dans le document qui sera soumis à l'examen du WP.1 en septembre 2004 (date limite de soumission : 9 juillet 2004).

d) Amélioration de la sécurité des motocyclistes

Document: TRANS/WP.1/2004/6

13. La Présidente (USA) du petit groupe (USA, FEMA, FIM, IMMA) a introduit le projet de questionnaire repris dans le document TRANS/WP.1/2004/6. Le WP.1 a félicité le groupe pour la clarté et le caractère complet du projet présenté. Il a toutefois demandé de faire un questionnaire distinct pour les cyclomoteurs et d'ajouter dans les questions l'âge minimum

requis pour la conduite d'un motocycle et d'un cyclomoteur, le nombre de motocycles immatriculés. Il a par ailleurs considéré que certaines questions étaient trop subjectives.

14. Il a été demandé au petit groupe de préparer un nouveau projet et de l'adresser au plus vite au secrétariat aux fins de le diffuser aux pays membres de la CEE-ONU ainsi qu'à tous les autres pays, éventuellement par le biais des autres commissions régionales, une première analyse des réponses reçues étant souhaitée avant la 45^{ème} réunion du WP.1.

e) Promotion du port de la ceinture de sécurité

<u>Document</u>: TRANS/WP.1/2004/7

15. La représentante des USA a présenté au nom du petit groupe (Espagne, Etats Unis (présidence), Finlande, Royaume-Uni et FIA Fondation) le projet de questionnaire contenu dans le document TRANS/WP.1/2004/7. Il a été demandé au petit groupe de préparer un nouveau projet à la lumière des commentaires formulés par les membres du WP.1. Il a notamment été demandé de prendre en compte les dispositifs de retenue pour enfants, de revoir le libellé de certaines questions qui apparaissaient soit trop subjectives soit trop restrictives et de compléter le questionnaire sur certains points comme les exceptions au port de la ceinture.

f) Dépassement

Document : document informel N°4 de la session

16. Le WP.1, après avoir pris note du projet de questionnaire préparé par le petit groupe ad hoc (Estonie, Fédération de Russie (présidence), Pologne, Roumanie, FEMA), a demandé que soit préparé pour la 45ème session un nouveau projet plus détaillé et plus exploitable accompagné d'une note explicative précisant l'objectif recherché ainsi que ses répercussions sur les dispositions actuelles de la Convention de Vienne.

g) Règles et signalisation concernant les piétons

17. Il a été demandé au petit groupe chargé de proposer des travaux futurs sur les règles et les signaux concernant les piétons (Israël, Pays-Bas, Suisse, FIP et GRSP, sous la présidence de la FIP) de préparer un questionnaire sur ce sujet pour la 45^{ème} session du WP.1. Dans une deuxième étape, un questionnaire portant sur les règles et les signaux applicables aux cyclistes sera élaboré en liaison notamment avec la Fédération européenne des cyclistes.

h) Panneaux à messages variables

18. Le WP.1 a pris note qu'un document serait préparé par le groupe restreint constitué sur les signaux à messages variables (Allemagne, Espagne (présidence), France, Pays-Bas) pour examen lors de sa 45^{ème} session.

i) Permis de conduire délivrés conformément à la Convention de 1949

19. Il a été convenu que le secrétariat, conformément à la demande générale formulée par le Comité des transports intérieurs, prendrait contact avec les pays, Parties contractantes à la

Convention de 1949 sur la circulation routière, qui n'ont pas encore adhéré à la Convention de 1968 sur la circulation routière, afin d'en connaître les raisons et de les encourager à le faire. Sur la base des résultats de cette enquête, le groupe restreint constitué pour examiner la problématique des permis de conduire délivrés conformément à la Convention de 1949 (Espagne, Fédération de Russie (présidence) Portugal, IMMA) considèrera l'opportunité d'entreprendre des travaux futurs sur ce sujet, incluant la possibilité d'élaborer une résolution demandant aux Parties contractantes à la Convention de 1949 de reconnaître les permis délivrés conformément à la Convention de 1968 et vice versa.

20. Le WP.1 a décidé de reporter l'examen du document TRANS/WP.1/2004/1 préparé par le représentant de l'IRF à sa prochaine session.

j) Restructuration des Résolutions d'ens emble R.E.1 et R.E.2

Document: TRANS/WP.1/2004/2

21. Le WP.1 a accueilli favorablement, à l'exception de la Fédération de Russie qui a émis quelques réserves, le projet de restructuration de la R.E.1 proposé par le groupe restreint constitué à cet effet (France (présidence), Suisse, PRI, secrétariat) et présenté par le secrétariat. Toutefois, afin d'avoir une réalité plus précise du contenu de la proposition, le secrétariat a indiqué qu'il préparerait pour la 45^{ème} session, en français et anglais, un projet incorporant dans la nouvelle structure les textes relatifs aux points cités, tirés de la version de la R.E.1 actuelle (TRANS/SC.1/294/Rev.5 du 6 janvier 1998) et des recommandations adoptées depuis lors par le WP.1. Il a été demandé au secrétariat de prendre en compte les demandes suivantes : mettre le chapitre 8 après le chapitre 4, ajouter un nouveau point 1.6 « conduite de nuit ». Le WP.1 a considéré qu'il convenait d'attendre la version consolidée du projet pour examiner les incidences sur la rédaction du texte. Enfin, il a été demandé de prévoir, lors de l'élaboration finale, un index des mots clés permettant aux lecteurs de retrouver aisément les sujets recherchés.

Résolution d'ensemble sur la signalisation routière R.E.2

- 22. Le Directeur exécutif de la European Natural Gas Vehicle Association (ENGVA) a présenté une proposition visant à harmoniser un signal routier pour les stations d'essence vendant du gaz naturel comprimé (TRANS/WP.1/2004/4). Les membres du WP.1 ont été invités à prendre contact avec l'ENGVA pour toute question ou commentaire concernant cette proposition. La décision d'introduire ce nouveau signal, dans une première étape, dans la Résolution d'ensemble R.E.2 sera examinée lors de la 45ème session du WP.1.
- 23. Le secrétariat a présenté la proposition transmise par le CEMT visant à insérer dans la R.E.2 un nouveau signal harmonisé pour signaler dans les stations services la présence d'essence sans soufre (TRANS/WP.1/2004/3). Cette proposition ayant suscité des réactions diverses notamment au regard de la couleur jaune proposée qui n'existe pas dans la Convention de Vienne sur la signalisation routière, le Président du WP.1 a considéré qu'il convenait d'être mieux informé et a demandé aux délégations de prendre les contacts nécessaires avec les experts de leur pays. Il a toutefois souligné l'urgence de prendre une décision sur ce point étant donné que ce carburant sera introduit dans l'UE en 2005 tout en remarquant qu'un consensus

semblait possible sur l'introduction de ce signal via éventuellement une recommandation distincte de la R.E.2.

24. Aux fins de permettre la traduction dans les trois langues officielles de la CEE-ONU, il a été demandé à l'ensemble des groupes ou participants présentant des propositions en vue de leur examen lors de la 45^{ème} session d'adresser leur contribution avant le 9 juillet 2004.

QUATRIÈME SEMAINE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LA RÉGION DE LA CEE (point 6 de l'ordre du jour)

25. Le Président du WP.1 s'est félicité du succès du séminaire du 5 avril sur le comportement agressif au volant et a indiqué que son contenu et son organisation n'avaient suscité que des échos favorables. Il a remercié le secrétariat et tous les protagonistes ayant œuvré à la réussite de cette manifestation. Il a indiqué qu'il convenait désormais d'en tirer les enseignements sur la base des documents et suggestions émises par les experts afin de déterminer les actions concrètes à prendre tant au niveau réglementaire (Conventions de Vienne, Accords de Genève) que par le biais des Résolutions d'ensemble. A cette fin, le WP.1 a entériné la proposition de son Président de confier cette tâche au groupe restreint constitué pour préparer le séminaire (Espagne, France, Pays-Bas, Suisse (présidence), CEMT, secrétariat). La représentante de la CEMT est intervenue pour rappeler que le résultat de ce travail devra être consigné dans une résolution à présenter au Conseil des ministres de Moscou en 2005.

RÔLE FUTUR DU GROUPE DE TRAVAIL (point 7 de l'ordre du jour)

Documents: TRANS/WP.1/2003/14, TRANS/2004/11 et Add.1, et TRANS/WP.1/2004/5

26. Le Directeur de la Division des transports de la CEE-ONU, après un rappel historique de ce point, a indiqué que le Comité des transports intérieurs avait, dans sa résolution 253, proposé que le WP.1 joue le rôle d'organe de coordination mondial des activités en matière de sécurité routière dans le système des Nations Unies.

À l'issue d'un long échange de vues, le Groupe de travail a décidé ce qui suit:

- Il est unanimement admis que, comme cela est proposé dans la résolution 253 du Comité des transports intérieurs, le WP.1 devrait devenir l'organe de coordination mondial de la sécurité routière dans le système des Nations Unies;
- Il faudrait davantage réfléchir aux fonctions précises qui seraient confiées au WP.1 dans ce cadre, et qu'il convient de considérer les remarques contenues dans le document TRANS/2004/11/Add.1, paragraphes 11 à 16, comme un dénominateur commun;
- Toutes les délégations devraient d'urgence se mettre en rapport avec leurs missions permanentes à Genève et à New York pour s'assurer qu'elles sont favorables à ce que le WP.1 soit investi de cette nouvelle fonction dans la résolution que l'Assemblée générale adoptera le 14 avril 2004;
- Que, dans cette hypothèse, il était préférable que le WP.1 soit responsable devant le Conseil économique et social (ECOSOC) plutôt que devant le Département des affaires économiques et sociales (DAES), mais que, quel que soit l'organe qui sera désigné pour

coordonner la sécurité routière, le WP.1 devra néanmoins collaborer étroitement avec lui. En outre, il est recommandé que la résolution fasse référence de manière appropriée à la compétence du WP.1 dans le domaine de la sécurité routière et que l'organe de coordination désigné soit vivement incité à faire appel à son expertise en la matière.

- 27. Suite à cet échange de vues, le WP.1 a été informé que l'OMS pourrait être désigné comme l'organe de coordination.
- 28. Le Président du WP.1, M. Périsset, a indiqué qu'il participera avec le Directeur de la Division des Transports aux réunions qui se tiendront à New York les 14 et 15 avril 2004.

QUESTIONS DIVERSES (point 8 de l'ordre du jour)

- 29. Le secrétariat a informé les délégués que la prochaine session du W.P.1 se tiendra du 27 au 30 septembre 2004.
- 30. Suite à l'annonce du départ de Mme McMurray (USA), appelée à d'autres fonctions, M. Périsset, au nom du WP.1, l'a remercié et félicité pour son travail efficace au sein du WP.1 et lui a souhaité plein succès dans ses activités futures.

ADOPTION DES DÉCISIONS (point 9 de l'ordre du jour)

31. Le relevé des décisions prises par le W P.1 à sa quarante-quatrième session, établi par le secrétariat, a été adopté.